

# Le Petit Rapporteur

## En direct du Conseil Municipal

**Au cours du Conseil Municipal du 13 février dernier, différents points ont été abordés (hormis les questions diverses).**

### 1- Office de Tourisme du Dévoluy - Attribution de la subvention 2018 :

L'Office de Tourisme sollicite l'attribution de la subvention 2018 pour permettre ensuite le versement d'acompte avant le vote du Budget Primitif. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **attribue** une subvention de 580 000 € ; **autorise** le maire à signer la convention d'attribution.

**2- Opérations préalables à la mise en conformité de Mouchechat - Captage des Sources du Lac - Demandes de subventions :** le captage de Mouchechat doit être mis en conformité. Dans ce cadre, suite aux avis d'hydrogéologues agréés, l'ARS demande que le drain gauche soit abandonné car la route départementale a été construite sur ce drain.

De plus, en période d'étiage (février), la ressource en eau nécessaire pour le secteur de la commune alimenté par cette source, n'est pas suffisante, un besoin d'environ 10/12 l/s a été estimé. Il convient donc de capter de nouvelles sources, les Sources du Lac, situé en aval du village de la Cluse. Le coût prévisionnel est de 933 027 € HT. Cette opération va s'échelonner de 2018 à 2022. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** le projet présenté dont le coût prévisionnel est de 933 027 € HT ; **sollicite** les subventions selon le plan de financement suivant : Agence de l'eau 60 % : 559 816,20€  
Département 10 % : 93 302,70€  
Autofinancement 30 % : 279 908,10 €.

**3- Mise en place de solutions de traitement de l'eau – sources Nuages/ Rif Froid, Font la Vache, Cypières – Demandes de subventions :** suite à diverses analyses non conformes il y a 4 ans, une partie du réseau d'eau du secteur de Saint Etienne a été classée comme devant faire l'objet d'une mise en place d'un

système de traitement pour la désinfection de l'eau par l'ARS. Etant donné que le trop plein est rejeté dans le milieu naturel, seul un traitement UV est possible. Il est nécessaire aussi d'améliorer la chloration gazeuse des Cypières. Le coût global de l'opération est de 248 978 € HT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** le projet présenté ; **approuve** le plan de financement suivant : Réfaction SyME 05 : 63 166 € ; Département : 55 743,45 € ; Agence de l'Eau 55 743.45 € ; Bonus CPOM : 18 581.15 € ; autofinancement : 55 743.45 €.

### 4- Aménagement des fronts de neige de Superdévoluy et La Joue du Loup – Tranche 2 – Demandes de subventions :

cette tranche concerne l'aménagement du front de neige (partie publique donc hors domaine skiable) de La Joue du loup et la réalisation de la fin de l'aménagement du front de neige de Superdévoluy devant le bâtiment des Issarts. Le coût prévisionnel d'opération est de 1 053 000 € HT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** le projet présenté ; approuve le plan de financement suivant : Région 443 750 € ; Etat (DETR 2018) 293 350 € ; autofinancement 315 900 €.

### 5- Réaménagement de la Base de Loisirs de Superdévoluy – Tranche 1 – Demandes de subventions :

Le projet de réalisation d'une aire de jeux d'eau à Superdévoluy avait été évoqué en 2017. Il avait été décidé de réfléchir à cette occasion à un réaménagement global de la base de loisirs de Superdévoluy. Une première tranche sera réalisée cette année avec un coût prévisionnel de 500 000 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** le projet présenté ; **approuve** le plan de financement suivant : Région 150 000 € ; Etat 150 000 € ; autofinancement 200 000 €.

**6- Réalisation d'un réseau de chaleur bois – Demandes de subventions :** le bureau CET qui a été missionné pour la maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'un réseau de chaleur bois au hameau du Pré (Saint Etienne) a rendu en janvier l'avant-projet sommaire. La future chaufferie bois serait créée à proximité du bâtiment de l'Office de Tourisme et permettrait de chauffer les locaux techniques de la commune, le futur espace muséographique, l'Office de Tourisme et la mairie. Le coût prévisionnel de l'opération est de 447 250 € HT. Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le projet présenté et le plan de financement suivant : Région ou ADEME 122 000 € ; Département 55 000 € ; autofinancement 270 250 €.

**7- Maison de santé : demande de subvention FEADER :** une 1ère délibération a été prise le 2 août 2017 D2016-088 approuvant le projet et sollicitant des aides financières de la Région, de l'Europe. Le coût prévisionnel de cette opération est de 380 000 € HT, le plan de financement doit être modifié. Le conseil municipal à l'unanimité approuve le projet et sollicite les aides financières selon le plan de financement suivant : Région 190 000 € ; Europe (FEADER) 32 900 € ; réserve parlementaire 10 000 € ; autofinancement 147 100 €.

**8- Marchés de travaux d'aménagement d'un plateau médical – Avenants n°1 aux lots 2, 5, 7, 8 :** la Commune du Dévoluy a attribué le 15 juin 2017 par la délibération D2017-069 les marchés de travaux pour l'aménagement d'un plateau médical à La Joue du Loup : lot 2 entreprise OCAL : des travaux imprévus ont dû être réalisés et cela nécessite des avenants pour un montant total de 1 837,69 € H.T.

# Le Petit Rapporteur

S U I T E 1

Lot n° 5 entreprise Lucien MICHELIS : Des travaux imprévus ont dû être réalisés, un avenant de 1 965,00 € H.T.

Lot n° 7 entreprise OCAL : avenant de 1 192,80 € H.T.

Lot n°8 entreprise CAVEGLIA – MARCHETTO : un avenant de 1 537,50 €.

La Commission MAPA a donné un avis favorable. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** les avenants présentés ; **autorise** Mme le Maire à signer lesdits avenants.

## 9- Cession de terrains à la Joue du Loup : désaffectation et acte définitif :

La signature des compromis de vente avec La SCI Les Chamois et la SCI PLB va avoir lieu. Ces terrains avaient été déclassés du domaine public par une délibération de 2014. Il est nécessaire préalablement à la signature des actes définitifs de constater la désaffectation de ces terrains d'un usage public. Etant donné qu'ils sont encore actuellement utilisés comme parking, il est proposé de constater par avance la désaffectation à la date du 15 avril 2018. Le Conseil Municipal, à **1 contre, 2 absentions, 11 pour, constate** la désaffectation des parcelles 002aa276, 002aa74, 002aa274 à la date du 15/04/2018, **rappelle** le déclassement de cette zone effectué par délibération d2014-007 du 14/02/2014 et son incorporation dans le domaine privé de la commune, **autorise** la signature des actes de vente.

10- **Achat d'ordinateurs pour les écoles—convention avec le rectorat** : la commune a répondu à un appel à projets lancé par le Ministère de l'Education Nationale pour acquérir des ordinateurs portables pour les écoles. Le montant de la subvention de l'Etat « équipement » s'élève à 4 000 € auxquels s'ajoutent 500 € de « dotation Etat ressources ». une convention entre le rectorat et la commune doit être signée. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** la convention proposée ; **autorise** Mme le Maire à signer ladite convention.

11- **Acquisition de terrains à la Joue du Loup à la Crête des Bergers** : par délibération du 24/08/2017 le Conseil Municipal avait validé le projet d'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à la copropriété de la Crête du Berger à La Joue du Loup avec l'accord des propriétaires pour l'aménagement d'un parking. La parcelle cédée est la parcelle n° 002B627 d'une contenance de 18a82ca. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **autorise** Mme le Maire ou son représentant à signer l'acte ; **note** que cette cession se fera à moyennant le paiement de la somme de 18 820 € ; **précise** que les frais d'acte sont à la charge de la commune.

12- **Adhésion à l'Association Forestière d'Amélioration des Boisements** : Un chantier d'amélioration forestière (coupes de bois) sera réalisé dès le printemps prochain sur des parcelles boisées privées (secteur de St Disdier entre le Collet sous les Gicons, Cerise) et les propriétaires se sont regroupés en association. Des parcelles communales situées dans le périmètre de ce chantier groupé, pourraient bénéficier des travaux d'amélioration réalisés par l'AFAB. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de confier la gestion forestière des parcelles communales D164 et D206, dont l'application au régime forestier n'est pas justifiée à l'AFAB ; **décide** de faire adhérer la Commune de Dévoluy, pour ces parcelles, à l'AFAB.

13- **Adhésion au SICTIAM** : le Département a signé une convention avec ce syndicat qui a pour vocation de favoriser les usages numériques dans les collectivités en mettant à disposition conseil, services, outils informatiques. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** l'adhésion de la commune au SICTIAM ; **désigne** Alain LAURENS, délégué titulaire et Marie-José CAYOL, délégué suppléant.

14- **Désignation d'un nouveau représentant à l'office de tourisme du Dévoluy** : la commune est représentée au sein du conseil d'administration de l'Office de Tourisme du Dévoluy par 6 conseillers. Un des conseillers ne peut pas être présent aux réunions du CA qui se déroulent systématiquement en journée. Il est proposé de désigner un autre représentant pour le remplacer. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **désigne** René PATRAS.

15- **Domaine skiable—conventions tripartites de mise à disposition de stades de slalom du Génepy et du Serre Lacroix** : deux conventions tripartites sont proposées par l'exploitant du domaine skiable du Dévoluy. Ces conventions signées entre DSD, la Commune et le SKI Club Dévoluy pour une convention et l'ESF pour l'autre actent la mise à disposition de pistes pour deux stades de slalom et précisent les responsabilités des différents partenaires lors de l'utilisation des stades. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** les conventions proposées ; **autorise** Mme le Maire à les signer.